

**SEANCE DU
29 AOUT 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'Août, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mme JACQUES, MM. CHANINET, DULLIN, MULLER, PONCET, REYMOND, TETAZ

Excusée : Mme MOISAN

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Juillet 2024 à l'unanimité

I – Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables

Suite à la demande des services de l'Etat, M. le Maire rappelle que la loi dite APER prévoit la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables qui doivent être définies par délibération du conseil municipal.

Ces zones traduisent les choix de localisation prioritaire des communes pour développer des projets d'énergies renouvelables.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation.

Sur la base des informations à sa disposition et des échanges internes à la collectivité, la commune identifie la zone suivante :

Nom de la zone d'accélération	Références cadastrales et superficie totale	Destination	Précisions (justification du choix de la zone)
Chatelin	D 1145 ; D 1138 ; D 1137 ; D 1139 ; D 1143 ; D 1141 ; D 1135 ; D 1142 ; D 1134 ; D 1129 ; D 1130 ; D 1133 ; D 1131 ; D 1122 ; D 1128 ; D 1127 ; D 1126 ; D 1121 ; D 1123 ; D 1124 ; D 1125 ; D 1120 ; D 1119 ; D 1118 ; D 1117 ; D 1116 ; D 1115 ; D 1114	Photovoltaïque	Peu d'impact sur l'agriculture, la forêt, le paysage. Zone accessible
	Total : 90 131 m ²		

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

I – Questions diverses

- Information sur les biens sans maître : M. Poncet a assisté à une réunion où un rappel a été fait sur les données et un point a été fait sur les avancées des communes.
- L'entreprise Bellemin TP arrête le déneigement sur la Commune : une solution de remplacement doit être trouvée peut être avec les communes d'Ambléon et Colomieu qui avaient le même prestataire.
- Travaux d'Appregnin : reprise le 2 septembre.
- Eclairage public : les marchés ont été attribués à l'entreprise Babolat par le SIEA. De nouveaux devis vont être présentés à la commune pour l'éclairage public du hameau d'Essieu.

Pour copie conforme,
Le Maire, Régis CASTIN

